



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcal des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	948	3 960
 Entreprises d'architecture	661	2 235
 Entreprises d'économistes de la construction	68	188
 Entreprises d'experts en automobile	63	388
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	156	1 149
 Secteur juridique	1 160	3 444
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	34	200
 Cabinets d'avocats	916	2 134
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	34	125
 Études d'huissiers de justice	176	985
 Secteur santé	8 506	27 944
 Cabinets dentaires	2 144	3 778
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	60	3 683
 Cabinets médicaux	3 543	8 362
 Pharmacie d'officine	2 230	9 992
 Cliniques vétérinaires	529	2 129
Nouvelle-Aquitaine	10 614	35 348
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

-  Secteur cadre de vie-technique
-  Entreprises d'architecture
-  Entreprises d'économistes de la construction
-  Entreprises d'experts en automobile
-  Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
-  Secteur juridique
-  Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
-  Cabinets d'avocats
-  Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
-  Études d'huissiers de justice
-  Secteur santé
-  Cabinets dentaires
-  Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
-  Cabinets médicaux
-  Pharmacie d'officine
-  Cliniques vétérinaires



TAUX DE FORMATION SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont supérieurs aux moyennes nationales sur la mobilisation du plan de formation.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à près de 70 % des salariés du secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible pour la branche des entreprises d'architecture. La branche des experts en automobile se distingue par un envoi en formation de pratiquement tous les salariés et un taux d'entreprises formatrices proche de 100 % ;
- le plan de formation concerne 61 % des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour les branches des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et des offices de commissaires-priseurs et sociétés de ventes volontaires ;
- le taux de formation des salariés pour le secteur santé est relativement faible, seule la branche de la pharmacie d'officine envoie une forte majorité de salariés en formation ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 3 à 4 % des entreprises en moyenne.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	1 %	2 %	70 %	3 %	7 %	90 %
	1 %	2 %	55 %	2 %	5 %	83 %
	2 %	2 %	69 %	4 %	6 %	95 %
	3 %	6 %	91 %	16 %	34 %	98 %
	0 %	1 %	66 %	2 %	5 %	89 %
	1 %	3 %	61 %	3 %	7 %	77 %
	1 %	1 %	88 %	4 %	4 %	95 %
	1 %	3 %	50 %	2 %	7 %	52 %
	1 %	0 %	84 %	4 %	0 %	97 %
	3 %	2 %	57 %	13 %	8 %	95 %
	1 %	1 %	44 %	3 %	3 %	47 %
	4 %	2 %	24 %	6 %	4 %	28 %
	0 %	0 %	22 %	2 %	1 %	99 %
	0 %	1 %	21 %	1 %	1 %	17 %
	2 %	2 %	84 %	7 %	7 %	89 %
	2 %	2 %	31 %	7 %	7 %	68 %
Nouvelle-Aquitaine	1 %	1 %	48 %	3 %	4 %	56 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 1 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 70 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 3 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 7 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent au total 15 % des effectifs régionaux et 19 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Ce différentiel est essentiellement dû aux secteurs juridique et santé où les hommes constituent 14 % et 9 % des effectifs salariés mais 20 % et 14 % des stagiaires en 2015.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	55 %	45 %
	66 %	34 %
	66 %	34 %
	45 %	55 %
	46 %	54 %
	80 %	20 %
	83 %	17 %
	83 %	17 %
	69 %	31 %
	75 %	25 %
	86 %	14 %
	88 %	12 %
	90 %	10 %
	84 %	16 %
	86 %	14 %
	87 %	13 %
Nouvelle-Aquitaine	81 %	19 %
Ompl	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 25 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 15 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	23 %	28 %	49 %
	31 %	10 %	60 %
	28 %	21 %	51 %
	12 %	53 %	35 %
	19 %	34 %	47 %
	23 %	17 %	60 %
	22 %	8 %	70 %
	29 %	16 %	55 %
	20 %	7 %	74 %
	14 %	28 %	58 %
	26 %	13 %	61 %
	16 %	7 %	77 %
	7 %	61 %	32 %
	16 %	29 %	55 %
	30 %	6 %	63 %
	27 %	5 %	68 %
Nouvelle-Aquitaine	25 %	16 %	59 %
	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former, 33 % des salariés contre 40 % des stagiaires. Ils regroupent plus de 40 % des salariés formés dans sept branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 63 % des salariés et 69 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	42 %	29 %	29 %
	40 %	29 %	31 %
	46 %	21 %	33 %
	44 %	30 %	26 %
	42 %	31 %	27 %
	39 %	28 %	33 %
	40 %	27 %	34 %
	37 %	29 %	34 %
	26 %	36 %	38 %
	46 %	25 %	29 %
	40 %	27 %	33 %
	42 %	27 %	31 %
	30 %	25 %	44 %
	36 %	26 %	38 %
	41 %	27 %	32 %
	54 %	22 %	24 %
Nouvelle-Aquitaine	40 %	27 %	32 %
	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près de 70 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP dont près d'un tiers des moins de 5 ETP. Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, entreprises d'économistes de la construction).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	27 %	35 %	38 %	1 %
	35 %	33 %	31 %	1 %
	43 %	38 %	18 %	1 %
	20 %	34 %	45 %	1 %
	19 %	37 %	44 %	0 %
	29 %	38 %	31 %	3 %
	14 %	48 %	37 %	1 %
	34 %	29 %	34 %	3 %
	7 %	84 %	9 %	0 %
	33 %	36 %	24 %	6 %
	33 %	38 %	22 %	7 %
	58 %	26 %	14 %	2 %
	7 %	8 %	20 %	65 %
	24 %	23 %	45 %	8 %
	35 %	44 %	19 %	1 %
	38 %	36 %	24 %	1 %
Nouvelle-Aquitaine	32 %	37 %	25 %	6 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent moins à la formation que ceux à temps complet : ils regroupent 33 % de l'ensemble des salariés et 26 % des stagiaires. La différence d'accès en fonction du temps de travail est supérieure dans les branches des cabinets de géomètres (9 points), des laboratoires de biologie médicale (11 points), des cabinets médicaux (19 points) et des cliniques vétérinaires (11 points).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	79 %	21 %
	77 %	23 %
	69 %	31 %
	83 %	17 %
	82 %	18 %
	77 %	23 %
	82 %	18 %
	75 %	25 %
	80 %	20 %
	77 %	23 %
	73 %	27 %
	67 %	33 %
	85 %	15 %
	77 %	23 %
	71 %	29 %
	67 %	33 %
Nouvelle-Aquitaine	74 %	26 %
Ompl	73 %	27 %